GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher au récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — —	à sapin et/ou pin rouge	R (SP)
— — —	à pin rouge	R (P)
— — —	à pin blanc	R (PB)
— — —	à pin gris (usage)	R (PG)
— — —	à pruche	R (PR)
— — —	à mélèze	R (M)
Pessière	(épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée-tige)	(E)
— — —	à thuya (usage)	R (T)
— — —	à pin rouge	R (PR)
— — —	à pin blanc	R (PB)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	R (PBR)
— — —	à pin gris	R (PG)
— — —	à sapin et/ou épinette	R (S/E)
— — —	(épinette noire et/ou épinette blanche)	(S/E)
— — —	(épinette/épinette de Norvège)	(S/E)
— — —	(épinette/pin gris/pin rouge)	(S/E)
— — —	(épinette/pin blanc/pin rouge)	(S/E)
Sapinière	(le sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — —	à thuya (usage)	S (T)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — —	à pin blanc et/ou pin rouge	S (PBR)
— — —	à pin rouge	S (PR)
— — —	à pin gris	S (PG)
— — —	à mélèze	S (M)
— — —	(sapin/épinette blanche)	S (S/E)
Pruche à pun rouge	(le pun rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — —	avec thuya (usage)	Pr (T)
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — —	avec mélèze	Pr (M)
— — —	avec pin rouge	Pr (PR)
— — —	avec pun blanc et/ou pun rouge	Pr (PBR)
— — —	avec pun gris	Pr (PG)
— — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S/E)
— — —	(plantation)	Pr (P)
Pruche à pun gris	(le pun gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PG)
— — —	avec thuya (usage)	Pr (T)
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — —	avec mélèze	Pr (M)
— — —	avec pun rouge	Pr (PR)
— — —	avec pun blanc et/ou pun rouge	Pr (PBR)
— — —	avec pun gris	Pr (PG)
— — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S/E)
— — —	(plantation de pun sphagnicole)	Pr (P)
Cédrière	(le thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse)	T (T)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	T (E)
— — —	à mélèze	T (M)
— — —	à pun blanc et/ou pun rouge	T (PBR)
— — —	à pun rouge	T (PR)
— — —	à pun gris	T (PG)
— — —	à pruche	T (PR)
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	T (S/E)
— — —	(plantation de thuya)	T (P)
Prucheraie	(la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — —	à thuya (usage)	Pr (T)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — —	à mélèze	Pr (M)
— — —	à pun blanc et/ou pun rouge	Pr (PBR)
— — —	à pun rouge	Pr (PR)
— — —	à pun gris	Pr (PG)
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S/E)
— — —	(plantation de mélèze laricin)	Mel (L)
Mélèzin	(le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Mel (M)
— — —	à thuya (usage)	Mel (T)
— — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Mel (E)
— — —	à pun blanc et/ou pun rouge	Mel (PBR)
— — —	à pun rouge	Mel (PR)
— — —	à pun gris	Mel (PG)
— — —	à sapin et/ou épinette blanche	Mel (S/E)
— — —	(plantation de mélèze européen)	Mel (E)
— — —	(plantation de mélèze laricin)	Mel (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Feuillus	Résineux dominant
Feuillus d'essences tolérantes	avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG/R)
— — — —	avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB/R)
— — — —	avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR/R)
— — — —	avec thuya	F1 (T)	F1 (T/R)
— — — —	avec sapin	F1 (S)	F1 (S/R)
Bouleaux à bouleau blanc	avec épinette noire ou rouge	B2 (E)	B2 (E/R)
— — — —	avec épinette noire ou rouge	B2 (E)	B2 (E/R)
— — — —	avec épinette blanche	B2 (S/E)	B2 (S/E/R)
— — — —	avec pin blanc	B2 (PB)	B2 (PB/R)
— — — —	avec pin rouge	B2 (PR)	B2 (PR/R)
Bouleaux à bouleau jaune	avec épinette	B3 (E)	B3 (E/R)
Feuillus d'essences tolérantes	avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB/R)
— — — —	avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR/R)
Peuplerais	avec sapin	Pe (S)	Pe (S/R)
— — —	avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG/R)
— — —	avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB/R)
— — —	avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR/R)
Chênaies	avec épinette (sapin)	Ch (E/S)	Ch (E/S/R)
Érablières	avec résineux	Er (R)	Er (R/R)
Mélangés à bouleau blanc	avec résineux	M (B)	M (B/R)
Mélangés à feuillus tolérants	avec résineux	M (F)	M (F/R)
— — —	sur station ligneuse	M (F/L)	M (F/L/R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences tolérantes	F1
— d'essences intolérantes	F2
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris	B2
Bouleaux à bouleau jaune	B3
Peuplerais	Pe
Chênaies	Ch
Érablières	Er
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris	E1 (B)
— à bouleau jaune	E1 (BJ)
— à hêtre	E1 (H)
— à feuillus d'essences tolérantes	E1 (F)
— à feuillus d'essences intolérantes	E2 (F)
Plantation d'érable à sucre	Pl (S)
— de bouleau jaune	Pl (BJ)
— de peuplier hybride	Pl (PH)
— de frêne d'amérique	Pl (F)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Autre terrain non forestier
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	10
Coupe partielle par dépérissement	11
Coupe partielle par bande	12
Coupe partielle plus épidémie légère	13
Chablis partiel	14
Épidémie légère	15
Brûlis partiel	16

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: 0 à 50 % — 50 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	0
Coupe partielle	1
Chablis total	2
Épidémie sévère	3
Friche	4
Plantation	5

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
30 "	31-50 "
50 "	51-80 "
80 "	81-120 "
120 "	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT RÉSIDUELLE

Jr (jeune indigène): Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 30 cm.
Vieilleux indigènes: Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges supérieure à 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 30 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	10m 2	17m 3	13m 4	7m 5	4m 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 % et plus	A

Superficie minimale de portée-tige: 0,1 ha
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: DI-AIS INC. REEL & ASS. SIGNATURE: (Lic. 511 & 615)

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

51E13 C3 ⊕ 50% ⊖ — 1 — classe de pente — 2 — type de sol — 3 — classe d'âge — 4 — perturbation — 5 — classe de densité — 6 — classe de hauteur — 7 — type de couvert — 8 — sous-group. d'essences — 9 — groupement d'essences

F1 C2 c1 d3 D1

Photographie aérienne : 1979-88
Carte forestière { Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/15/89
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 6
Unité de gestion 63-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage
000 00 20
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 20300
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 511
Municipalité 39650
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle
Région écologique 28

Municipalité régionale de comté M.R.C. VAL ST-FRANCOIS 570

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-H-15 S.E.	31-H-16 S.O.	21-E-13 S.E.	S.O.
31-H-10 N.E.	31-H-9 N.O.	21-E-12 N.E.	N.O.
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
31-H-7 N.E.	31-H-8 N.O.	21-E-5 N.E.	N.O.

31 H / 9 S.O.